



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH -1211 Genève 20 (Suisse)

† (41-22)3389111 – Télécopieur (Section des enregistrements internationaux de dessins et modèles industriels) (41-22)3389738

Messagerie électronique: intreg.mail@wipo.int – Internet: <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Adhésion à l'Acte de 1999 : Liechtenstein

1. Le Gouvernement du Liechtenstein a déposé le 11 août 2003, auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels.
2. Cette adhésion porte à 10 le nombre d'États ayant ratifié ou adhéré à l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye (à savoir l'Estonie, l'Islande, la République de Moldova, la Roumanie, la Slovénie, la Suisse, l'Ukraine, le Kirghizistan, la Géorgie et le Liechtenstein).
3. La date d'entrée en vigueur de l'Acte de 1999 sera notifiée lorsque le nombre requis de ratifications ou d'adhésions, tel que prévu par l'article 28. 1) et 2) dudit Acte, sera atteint.

Le 12 août 2003